

Colloque Psyché & Art – 19/12/20 - Intervention Laurence Dumont

C'est la 2ème fois que je participe à une rencontre de Psyché et Art sur ce sujet qui m'est cher et je remercie particulièrement Madame SHARARA de m'avoir conviée à ces échanges.

En effet, l'approche psychologique et psychique de la question des enfants sans identité n'est pas encore assez connue et prise en compte de mon point de vue. Pourtant, sans identité officielle, il est difficile pour un individu de **se définir**, de savoir qui il est. « Il ne suffit pas de naître pour être, il ne suffit pas d'être pour exister. » L'inscription à l'état civil permet également de **se sentir inclus dans une communauté**. Pourquoi s'investir pour une communauté qui ne nous reconnaît pas ?

Vous contribuez, par vos travaux à sa diffusion et enrichissez ainsi l'approche globale de ce droit fondamental à l'existence, à l'identité. Le droit premier de tout individu qui lui donne une existence légale support de tous les droits.

Le film de Michel WELTERLIN pose les bases de la problématique humaine et juridique.

Ce fléau que j'ai découvert grâce au Livre d'Abdoulaye Harissou et Laurent Dejoie il y a plus de 5 ans surprend par son ampleur, déconcerte par la lenteur de sa résolution au regard de moyens techniques utilisables et des fonds mobilisés.

La difficulté est de trouver le moyen efficace d'atteindre l'objectif que se sont fixés les Objectifs De Développement durables de l'ONU de généraliser la déclaration des naissances.

Le constat :

166 millions d'enfants de moins de cinq ans dans le monde ne sont pas enregistrés à l'état civil, et 277 millions ne disposent pas d'un acte de naissance même en cas d'enregistrement. Il n'existe aucun chiffre pour les adultes non déclarés.

Géographiquement c'est en Afrique et en Asie que le problème est le plus prégnant mais l'Europe et les DOM ne sont pas épargnés. Les causes de cette situation sont multiples et connues : manque d'information des parents, barrières économiques, géographiques ou culturelles, discriminations, manque d'éducation des parents, discriminations à l'égard des femmes, guerre, manque de moyens des pays concernés pour procéder aux déclarations et établir un état civil fiable.

Ses conséquences sont graves : violation des droits fondamentaux de ces enfants qui n'existent pas légalement, pas ou peu d'accès à l'école, aux soins, ignorés de la justice pour mineurs, pas de passeport, d'acte de mariage, de compte bancaire, de contrat de travail, pas de filiation de leurs enfants, etc ...

Ces enfants sans identité sont aussi les proies faciles des pires trafics : la vente (1,2 million d'enfants chaque année dans le monde), le travail des mineurs (plus de 168 millions dans le monde), le mariage forcé, la prostitution, les enfants soldats (on les estime à plus de 250 000 dans le monde).

L'absence de déclaration de ces enfants crée enfin des « trous noirs statistiques » pour les Etats dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques et pour le fonctionnement démocratique de leurs institutions.

- Les causes sont identifiées
- Les conséquences sont démontrées
- Les solutions techniques sont opérationnelles
- Les états concernés sont, en grande majorité, soucieux de connaître leur population et de l'enregistrer
- Les organisations, associations, maîtres d'œuvre de terrain, sont nombreuses et qualifiées
- Les textes, conventions, délibérations, points d'urgences... sont nombreux et convergents sur les enjeux
- Les fonds existent

Dès lors, comment rendre efficiente leur utilisation pour une efficacité accrue de la déclaration des naissances dans le monde.

Lorsque j'étais venue en janvier, la mission d'information de la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale que je co-présidais sur la question des enfants non déclarés à l'état civil n'avait pas terminé ses travaux.

Depuis, nous avons remis notre rapport intitulé « **Les enfants sans identité : des solutions concrètes pour un enjeu majeur du développement** » en septembre dernier, et avons formulé 23 propositions pour que la France joue rôle déterminant au niveau international mais aussi national.

En premier lieu sur son propre territoire où l'accès à l'état civil pose encore problème à Mayotte et en Guyane ainsi que dans le cadre de l'accueil des mineurs isolés étrangers.

La France peut et doit agir au sein de son réseau consulaire et dans le cadre de ses financements des ONG et de l'aide publique au développement. Elle peut aussi, par la coopération décentralisée, accompagner les collectivités soucieuses de mettre en place des systèmes d'état civil fiable. Elle doit enfin, dans le cadre de ses relations bilatérales et à l'international être le fer de lance de la généralisation de ce droit.

Nous proposons aussi au Parlement français de se saisir de la question en menant une politique de diffusion de l'objectif 16.9 des ODD auprès des pays partenaires de l'Aide publique au développement, notamment dans le cadre des travaux de la commission des Affaires étrangères, des missions interparlementaires et au sein des groupes d'amitié. La France n'y parviendra pas seule, mais elle ne peut rester hors de cette bataille pour que chaque enfant compte.

Nous avons aussi, individuellement et collectivement, au sein d'instance comme celle-ci, d'associations, de réunions, d'association comme Etat Civil Enfance que j'ai créée avec Michel Welterlin pour le développement de l'état civil au Sénégal, ou encore dans le cadre d'actions de sensibilisation des jeunes, comme celle que je mène depuis plusieurs années dans mon département et qui nous a permis de rencontrer Kotia que vous allez entendre, au sein de tous ces espaces.

Nous avons le devoir de continuer à faire connaître ce fléau pour sensibiliser l'opinion publique et espérer une mobilisation accrue sur le sujet.

Le travail de plaidoyer que font de nombreuses associations en la matière est aussi déterminant car sans les premiers concernés (les familles) et sans les Etats, notre action est vaine.

Permettez- moi 2 mots enfin afin de situer le contexte dans lequel Kotia, jeune élève de Côte d'Ivoire, nous fait la gentillesse d'être avec nous ce matin.

Depuis 4 ans, j'organise un appel à projets auprès des collégiens et lycéens de mon département. Ils sont appelés à développer des supports de communication pour faire connaître la situation des enfants non déclarés à l'état civil dans le monde. 500 élèves, depuis 3 ans, ont produit des vidéos, des chansons, des émissions de radio, des poèmes, des affiches, des expositions au sein de leurs établissements, ont communiqué auprès de leurs familles et amis sur le sujet.

En 2019, ils ont pu échanger avec des établissements du Burkina Faso, du Togo, de Côte d'Ivoire, du Sénégal et du Bénin, concernés par la problématique. Ils ont même pu se rencontrer. Grâce à un partenariat avec Aide et Action et à l'appui financier du Notariat francophone, une délégation est venue à Caen en Mai.

Ce travail collectif Afrique/France, au sein des établissements est allé au-delà de l'échange vers une démarche pro-active. Les élèves des établissements africains, pour participer à l'appel à projet ont mis en place de véritables enquêtes et opérations de sensibilisation dans leurs structures et leurs villes. Les élèves français se sont appuyés sur leurs échanges (merci les nouvelles technologies) pour leurs productions.

Ces travaux essaient et se poursuivent. Nous tentons de renouveler l'opération cette année malgré le contexte sanitaire délicat en France et les rentrées des classes perturbées en Afrique.

Kotia est venue déclamer, à l'Université de CAEN, ce poème qu'elle a écrit et qui conclut notre rapport d'information. Ce fut un grand moment d'émotion pour les collégiens et lycéens qui participaient à cette restitution. Au-delà des reportages, documents, enquêtes qu'ils avaient pu consulter pour leurs travaux, ils ne se doutaient pas de la force de l'appel lancé et de l'impact sur les enfants concernés.

Merci à Kotia,

Merci à Berthe Théou, Responsable de Développement de la MissionTerritoire/ Bénin-Côte d'Ivoire-Togo pour Aide et Action International,

Merci à Moboladji Ramanou BABAEDJOU d'Aide et Action en Côte d'Ivoire pour avoir permis le contact avec Kotia,

Merci à Denise KOUADIO, Responsable Parrainage et Chargée de suivi des Projets à Aide et Action Côte d'Ivoire pour s'être rendue disponible ce matin et nous présenter leurs travaux en Côte d'Ivoire.

Pour conclure et laisser la parole à Michel Welterlin, je dirai simplement, comme je l'avais dit il y a presque un an et comme je le dis à chaque fois que je suis invitée à un événement au sujet des enfants non déclarés à l'état civil,

Il est nécessaire de se mobiliser encore plus largement pour que chaque enfant puisse avoir droit à une existence juridique.

- En faisant connaître cette problématique au plus grand nombre, afin de recueillir des moyens et des financements pour mettre en œuvre les opérations de déclaration des naissances et le développement des solutions techniques et technologiques.
- En aidant les Etats à mettre en place des systèmes d'état civil fiables et respectueux de la protection des données personnelles, *nous en parlerons tout à l'heure*.
- En coordonnant l'action internationale en faveur de la déclaration des naissances.

La communauté internationale doit en finir avec ce « malheur ignoré », aux enjeux si essentiels pour ces enfants et leurs pays.

Elle, et nous, en sommes d'autant plus responsable que des solutions techniques simples peuvent venir à bout de ce fléau.

Il en va donc de notre honneur.

Je vous remercie.